MELLAC MELLAG

rue Val Piriou
Penanprat

Les jardins de Rozig

Plan de composition

PA-4

date : 09 06 2026 format : A3 n°7966 échelle : 1/500

Maître d'Ouvrage :

AF OUEST
Aménagement Foncier Ouest

SAS AMENAGEMENT FONCIER OUEST – AF OUEST
158, rue Colonel Jean Muller
56100 LORIENT

Etabli par :

LORAND GUILLOU ARCHITECTES

LORAND GUILLOU Architectes
Architecture et Urbanisme
15 rue Park Ar Rannez - Kerourlec
56410 ERDEVEN
06 22 13 75 99
lg.architectes@gmail.com

laurent martin
www.geomartin.bzh | agence@geomartin.bzh

LORIENT
Centre d'affaire La Découverte
Immeuble LIZARD
39 rue de la Villeneuve - 56100 LORIENT
02 97 64 44 43

GUIDEL
6 place de Polignac
56520 Guidel
Permanence mardi et mercredi matins
02 97 65 96 84

A n°1121

AB n°122

AB n°435

AB n°425

AB n°176

AB n°177

AA n°125

Penanprat

TRANSFO proposition éventuelle

1	325m²	11	312m²
2	332m²	12	344m²
3	392m²	13	439m²
4	380m²	14	415m²
5	343m²	15	458m²
6	414m²	16	360m²
7	338m²	17	311m²
8	399m²	18	392m²
9	315m²	19	377m²
10	349m²	20	436m²
A	724m²	21	337m²
		22	334m²
		23	342m²
		24	347m²

Légende

- périmètre du lotissement
- cession dans le cadre d'un emplacement réservé
- altimétrie du terrain naturel (28.50)
- côte de dalle finie rdc (+/- 20cm), volume principal à respecter (46,51)
- espaces privatifs
- numéro | contenance du lot (1) (1 | 445m² env)
- accès véhicules et aire de stationnement position obligatoire sauf dérogation de l'aménageur
- chaussée
- espace vert
- revêtement drainant stationnement commun
- cheminement doux
- chaînette en résine
- caniveau gestion des eaux pluviales
- muret paysager
- voie partagée - zone de rencontre
- point de regroupement OM
- gestion en surface des eaux pluviales collectives
- servitudes de réseaux EP
- emplacement réservé n° 55
- haie plantée par l'aménageur obligatoirement à conserver
- arbre tige obligatoirement à planter
- talus planté et arbre existant à conserver
- zone de pleine terre obligatoirement à conserver
- R1 : zone d'implantation des constructions dans le lot
- R0 : zone d'implantation des constructions dans le lot (gabarit réduit)
- sens de faîtage obligatoire du volume principal (R1)

(1) Les superficies et les côtes ne seront définitives qu'après les opérations de bornage.